

MAIRIE
DE
SAINT-GERVAIS-SUR-MARE
HÉRAULT

Code Postal : 34610

Tél. 04 67 23 60 65

Fax 04 67 23 68 22

Mail : mairie.stgervaismare@wanadoo.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Gervais sur Mare

Le 30 août 2017

Jean-Luc FALIP

Vice-Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

Maire de Saint Gervais sur Mare

Objet : Classement de l'Eglise Paroissiale Saint-Gervais-et-Protais

Chers administrés,

L'Eglise Paroissiale Saint-Gervais-et-Protais a été inscrite par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2017 au titre des monuments historiques.

Ce classement va permettre à la commune de solliciter les aides nécessaires pour en assurer son entretien.

Par ailleurs, ce classement a des répercussions sur l'ensemble du périmètre de protection en covisibilité avec l'Eglise dans un rayon de 500 mètres. Toute modification de façade, toiture, changement de menuiseries, fera l'objet d'un examen attentif des services de l'architecte des bâtiments de France (ABF)

Tout ceci va dans l'intérêt de conserver la valeur de notre patrimoine, et préserver pour notre commune son identité de villages de caractère.

Aussi, nous vous demandons avant toute intervention sur votre bien, de vous rapprocher au préalable du service urbanisme de la Mairie en prenant rendez-vous au 04.67.23.60.65

Vous remerciant de votre compréhension,

Votre Maire et Vice-Président du Conseil Départemental

Jean-Luc FALIP

